

**Compte-rendu de la réunion du comité scientifique pour le lieu de mémoire du
CAFI
Sainte-Livrade-sur-Lot, le 4 juillet 2012**

La séance de travail s'ouvre, en début d'après-midi, par la présentation de l'étude diagnostic-phase 1 par Stéphane Thouin et Pau Vo Van. Il s'agit de la réhabilitation de la barre 3 et de la pagode (l'une des 4 barres inscrites à l'inventaires des Monuments historiques depuis le 29 juin 2012).

Le parti pris par les deux architectes pour sauvegarder au maximum l'existant est de restaurer et consolider la structure et les menuiseries, et de refaire à l'identique la toiture. En outre, seront réalisées des améliorations de confort : isolation des murs et plafonds, réfection totale de l'électricité. Le comité n'ayant pas eu connaissance de cette étude avant la réunion n'a pu discuter avec les auteurs de ce projet, en particulier, de l'option retenue de localisation dans la barre 3 d'un lieu culturel.

Stéphane Capot dresse, ensuite, un état des sources archivistiques du CAFI: fonds même de l'administration du camp, état des autres sources administratives et archives orales (une vingtaine d'interviews de résidents du camp réalisées par Polêth-Martine Wadbled et une dizaine d'autres par les Archives départementales de personnes ayant été en contact avec les rapatriés). Ce travail devra être complété par des recherches aux Archives nationales et dans les archives privées des résidents. A ce sujet Hélène Lagès doit rencontrer une résidente qui possède de nombreux documents écrits et photographiques. Elle fera un compte-rendu de sa visite au comité.

A cette occasion sont abordées les relations entre le comité scientifique et les associations de résidents du CAFI. Sur proposition de Jean-Pierre Poussou le comité estime qu'il lui faut rapidement rencontrer les présidents de ces associations afin de leur expliquer comment le comité entend travailler et communiquer avec eux. Ainsi sera établi un dialogue dans la confiance et le respect mutuel (Manuel Dias). On pourrait envisager un espace d'échange sur internet (Jean-François Sibers).

Il est prévu de travailler également avec les acteurs extérieurs au camp et d'interroger les anciens élus locaux.

Est ensuite discuté le rapport entre la thématique générale de l'immigration en Lot-et-Garonne et la place particulière du CAFI. Après échange, il ressort que le CAFI est le point d'installation d'une immigration exceptionnelle, celle des rapatriés d'Indochine, et non l'une des composantes de l'immigration en Lot-et-Garonne tels que sont les Italiens ou les Espagnols, maghrébins). Il doit donc être traité comme un lieu spécifique et le comité scientifique travaillera dans cette seule approche, en prenant en compte l'existence d'autres centres d'accueil en France de Français d'Indochine.

On en vient alors à délimiter le périmètre du lieu de mémoire à construire :

- il y a accord pour que l'on remonte à 1935, à la création du camp puis à ces diverses utilisations jusqu'en 1956
- pour ce qui est du CAFI, il faut étendre l'évocation à l'histoire des relations franco-vietnamiennes et à la présence vietnamienne en France (Alain Ruscio et Pierre Journoud). Jean-Pierre Poussou indique qu'aucune analyse historique ne saurait être pertinente sans comparaison puisqu'il y a eu d'autres centres d'accueil des rapatriés d'Indochine; en particulier Stéphane Capot prendra contact avec les AD de l'Allier pour savoir ce qu'elles conservent.

Est alors posée la question des lieux de culte qui appartiennent à la municipalité mais sont mis à disposition des résidents pour pratiquer leur culte comme ils l'entendent. Ce lieu, comme les églises,

sera ouvert à la visite, dans le respect des temps de cultes. Afin de garder trace de l'état actuel, on pourrait envisager une campagne photographique. Un état des films et publications sur les rituels serait judicieux (Polêth-Martine Wadbledf). En aucun cas il ne faut envisager un classement des objets de culte ni un traitement de type muséal.

On rappelle également à ce sujet que pour les Vietnamiens le CAFI est un lieu qui dépasse la seule réalité du centre d'accueil et a une résonance plus large (culturelle et cultuelle). C'est pourquoi il semblerait opportun d'informer l'ambassade du Vietnam de l'existence du comité, d'autant que 2013 et 2014 sont l'année de France au Vietnam puis du Vietnam en France (Alain Ruscio).

Dans un premier temps le comité souhaite pouvoir disposer d'une bibliographie la plus exhaustive possible sur les sujets envisagés. Manuel Dias est chargé de demander à la CNHI de la réaliser.

La prochaine réunion aura lieu en octobre. Martine Salmon proposera des dates aux membres et recherchera avec Camile Zvenigorodsky une salle à Agen.

Une délégation du comité (M. Salmon, J.-P. Poussou, ST. Capot, M. Dias et P.-M. Wadbled) rencontrera les associations en septembre. Martine Salmon préparera une lettre à la signature du préfet en ce sens.

Fin de la séance à 17 heures.

Martine Salmon-Dalas
présidente du comité scientifique